Accusé de réception en préfecture
049-214902462-20230314-23SE1403-33-DE
Date de télétransmission : 16/03/2023
Date de réception préfecture : 16/03/2023

Publié le 16/03/2023

Délibération du Conseil municipal

Séance du 14 mars 2023

Le quatorze mars deux mille vingt-trois, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents	BEAUCLAIR Sophie, BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DESOEUVRE Robert, FRAKSO Mohamed, GAILLARD Yohan, GUIBERT Vincent, LABORDERIE Philippe, LANGLOIS Danielle, LECACHEUR Julien, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry, LIOTON Valérie, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, PUSHPARAJ Emilie, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, REGRAGUI Sidi Kamal, RETHORE Jacqueline, ROCHAIS Philippe, SOUILHE Jérôme, SOURICE Corinne, VIGNER Jean-Philippe
Absent excusé ayant donné pouvoir (art. L2121.20)	
	GAUTHERON Xavier à BOYER Emilie
Absent(s) excusés	
Absent(s)	
	BOUSSICAULT Gérald, DELETANG Claire, PARENTEAU Louis-Pierre
Secrétaires de séance	
	REBILLARD Michelle, RETHORE Jacqueline

Convocation adressée le 8 mars 2023, article L.2121.12 CGCT
Liste des délibérations affichée et publiée le 16 mars 2023, article L.2121.25 CGCT

23SE1403-33 | Résidence autonomie – Avenant n°9 à la convention de gestion de la Résidence Autonomie « Les Champs Fleuris » avec Maine-et-Loire Habitat – Approbation et signature

Madame Edith Chouteau, adjointe déléguée aux Solidarités et aux Ressources Humaines, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention de location prise entre Maine-et-Loire Habitat – Office Public de l'Habitat et la commune des Ponts-de-Cé, prise en date du 29 décembre 1976, relative à la gestion du Foyer logements « Les champs Fleuris »,

Vu les avenants n°1 à 8 pris successivement en dates du 4 avril 1995, du 13 septembre 1999, du 3 février 2000, du 1er mars 2017, du 24 juin 2021et du 23 septembre 2021,

Accusé de réception en préfecture
049-214902462-20230314-23SE1403-33-DE
Date de télétransmission : 16/03/2023
Date de réception préfecture : 16/03/2023

Considérant que le Centre Communal d'Action Sociale des Ponts-de-Cé a sollicité Maine-et-Loire Habitat, au regard de l'augmentation de la redevance suite aux travaux de réhabilitation réalisée sur des travaux complémentaires à la programmation engagée dans le cadre de la réhabilitation de la résidence autonomie « les Champs fleuris »,

Considérant que le Centre Communal d'Action Sociale a demandé de diminuer, sur quelques années, les provisions pour travaux pour limiter l'impact de la réhabilitation sur les redevances versées par les résidents,

Considérant qu'il convient de modifier la convention de gestion pour modifier temporairement de pourcentage de provision pour travaux,

Considérant l'avis du comité consultatif Ville attentive à toutes et à tous du 9 mars 2023,

En accord avec le Bureau Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Approuve les termes de l'avenant n°9 à la convention de gestion de les Résidence Autonomie « Les Champs Fleuris » avec Maine-et-Loire Habitat, annexé à la présente délibération,**
- **Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.**

VOTE			
En exercice	**32**	**POUR**	**29**
Présents	**28**	**CONTRE**	**0**
Pouvoirs	**1**	**ABSTENTION**	**0**
Pris part au vote	**29**	**TOTAL**	**29**

Délibération adoptée à l'unanimité

Le Maire, Jean-Paul PAVILLON